



# Peyrolles-info

## 145

### Conseil municipal du 9 février 2018

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénou, Jean Paulin, Thierry Ponsin.

Absent excusé : Nicolas Geoffray.

Pouvoir de Nicolas Geoffray à François Abbou.

Secrétaire de séance : Thierry Ponsin.

La séance est ouverte à 18h00

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

#### 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2017 et répond à toutes les questions. Le compte s'établit ainsi :

Compte Administratif de la commune 2017					
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017			RESULTATS GLOBAUX	
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT 2017	REPORTS ANTERIEURS	RESULTATS PAR SECTION
<b>FONCTIONNEMENT</b>	134 771.56	118 934.81	<b>15 836.75</b>	141 146.06	<b>156 982.81</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	51 580.07	87 305.09	<b>-35 725.02</b>	-5 508.19	<b>- 41 233.21</b>
<b>TOTAL DES SECTIONS</b>	186 351.63	206 239.90	<b>-19 888.27</b>	<b>Résultats globaux =</b> Résultats 2017 + reports 2016	<b>115 749.60</b>

Le maire se retire au moment du vote qui se fait sous la présidence de M. Jean Paulin, premier adjoint.

Ayant constaté que la balance des comptes est identique à celle du receveur municipal, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2017.

## 2. COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2017

Le compte de gestion a été établi par Monsieur Pascal Fritisse, receveur municipal à la trésorerie d'Anduze. Il présente bien les mêmes chiffres que le compte administratif.

Il n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil.

## 3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

Le Maire propose de :

- reporter au compte R-002 en section de fonctionnement la somme de 115 749.60 €
- reporter au compte D-001 en section d'investissement la somme de -41 233.21 €
- reporter au compte R-1068 en section d'investissement la somme de : 41 233.21 €

Accord unanime du conseil

## 4. PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2018

Afin de faciliter le paiement des dépenses d'investissement du 1er trimestre 2018 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et d'urgence, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

Chapitres des dépenses d'investissement	Dépenses d'investissement votées pour l'exercice 2017	25 % des dépenses votées en investissement au BP 2017
<b>Chapitre 20</b> (Immobilisations Incorporelles)	35 500,00 €	8 875.00 €
<b>Chapitre 21</b> (Immobilisations corporelles)	135 000,00 €	33 750.00 €
<b>Chapitre 23</b> (Immobilisations en cours)	70 000,00 €	17 500,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>240 500,00 €</b>	<b>60 125.00 €</b>

Accord unanime du conseil

## 5. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2018

Ajout au tableau des amortissements des dépenses d'alimentation en eau potable 2016 pour un montant de 3 000 €.

Accord unanime du conseil

## 6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions 2017 sont reconduites avec une augmentation pour la truite Salamandre.

Les subventions à la coopérative scolaire de l'école communale et au collège de Saint-Jean du Gard sont ajustées en proportion du nombre d'enfants de la commune qui y sont respectivement inscrits.

Nom des bénéficiaires	Subventions 2017	Propositions 2018
Abraham Mazel – St Jean du Gard	50,00 €	50.00 €
L'Oustal – St Jean du Gard	100.00 €	100.00 €
Association chasse Peyrollenque – Peyrolles	150,00 €	150.00 €
La Truite Salamandre – St André de Valborgne	50,00 €	75.00 €
Vita Vallée – L'Estréchure	50,00 €	50.00 €
La Diligence – St André de Valborgne	50,00 €	50.00 €
SMAC – L'Estréchure	50,00 €	50.00 €
Châtaignes et Marrons – St Privat des Vieux	50,00 €	50.00 €
Restaurants du Cœur – St Jean du Gard	50,00 €	50.00 €
Coopérative scolaire R. Lavesque Saint Jean du Gard - pour l'enfant de la commune de Peyrolles qui y est élève	100,00 €	50.00 €
Association Sportive du collège Marceau Lapierre – St Jean du Gard - pour les trois enfants de la commune de Peyrolles inscrits au collège	100.00 €	150.00 €
Club Cévenol – Anduze	25.00 €	25.00 €
<b>6574 – Personnes de droit privé - (Associations) Total</b>	<b>825.00 €</b>	<b>850.00 €</b>

Accord unanime du conseil

## 7. TARIFS DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2018

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'eau et de la location des compteurs à hauteur des montants de l'exercice précédent, soit :

- 1,15 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé,
- 68 € par compteur loué.

Accord unanime du conseil

## 8. CHARTE DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES – PROGRAMME « POUR UNE NUIT PRÉSERVÉE EN CÉVENNES »

Ce programme vise à réduire l'éclairage public pour améliorer la qualité de l'environnement nocturne et du ciel étoilé en Cévennes. A cette fin, le maire et la commune signataire s'engagent, dans la mesure de leurs moyens, à sensibiliser les habitants de la commune aux différents enjeux de préservation du ciel étoilé et de l'environnement nocturne.

La commune soutient le programme de rénovation de l'éclairage public et la candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé » (RICE) des Cévennes. Elle ne possède aucun éclairage public et ne compte pas en déployer. Les trois bâtiments publics sont éclairés par des projecteurs avec détecteur de présence.

Accord unanime du conseil

## 9. LISTE DES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI) DE PEYROLLES

Suite à la demande des pompiers, le Maire a demandé au bureau de contrôle des hydrants SMMI de mesurer les caractéristiques des PEI. Suite à ces mesures, le tableau voté en novembre 2017 doit être modifié comme suit :

N°	Nature	Statut	Adresse	Gestionnaire	Diamètre canalisat°	Diamètre PEI	Débit m3/h	Pression	Capacité ressource Eau
1	PI	Public	D319 - Peyrolles Bas « la Planquette »	commune	80	80	30	12	infinie
2	PI	Public	C004 - Peyrolles Haut « le Serre »	commune	80	100	32	3	infinie
3	PI	Public	C008 - Serre de Clayrac	commune	100	100	30	12	infinie

Accord unanime du conseil

## 10. ACCEPTATION D'ABANDON DU CHEMIN RURAL DU RIEU

Les propriétaires concernés ont tous signé une déclaration d'abandon à la commune de l'emprise de ce chemin. Après enregistrement par le cadastre et publicité foncière, ce chemin rentre donc dans le patrimoine de la commune en tant que chemin rural. Il reste par ailleurs classé DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies). Les travaux à entreprendre seront donc d'abord financés par la Communauté de communes (avec participation de 10 % de la commune) pour une remise aux normes DFCI puis par la commune pour un goudronnage des parties les plus abruptes (participation de 50 % des propriétaires concernés une fois déduites les subventions obtenues).

Accord unanime du conseil

## 11. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DE LA COMMUNE AUPRÈS DU CAUE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Gard est chargé d'assurer la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages (<http://www.caue30.fr/>). Le CAUE du Gard nous demande de désigner un correspondant. Thierry Ponsin se porte volontaire.

Accord unanime du conseil

## 12. DEMANDE DE SUBVENTIONS À LA RÉGION ET À L'ÉTAT POUR L'IMPLANTATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS POUR LE BÂTIMENT COMMUNAL DE LA PLANQUE

Finalement le FEDER ne peut pas subventionner un projet relatif à des logements sociaux. Les plans d'investissement et de financement doivent donc être revus de la manière suivante :

PLAN D'INVESTISSEMENTS en € HT	Chaudière automatique au bois déchiqueté
chaudière et accessoires	22 838 €
fumisterie	1 570 €
silo et accessoires	29 610 €
Réseaux enfouis	8 160 €
Sous stations (MTA)	3 851 €
Électricité	4 471 €
<i>Main d'œuvre incluse</i>	
<b>Total</b>	<b>70 500 €</b>
<b>Investissement éligible par rapport à la référence</b>	<b>68 520 €</b>

PLAN DE FINANCEMENT en € HT		%
<b>Subvention région</b>	<b>34 260 €</b>	50% du montant de travaux éligible de <b>68 520 €</b>
<b>Subvention état</b>	<b>14 100 €</b>	20% du montant réel des travaux
<b>Subvention communauté de communes</b>	<b>7 050 €</b>	10 % du montant réel des travaux
<b>Autofinancement Peyrolles</b>	<b>15 090€</b>	21.40 % du montant réel des travaux
<b>Total</b>	<b>70 500 €</b>	

Accord unanime du conseil

## 13. CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE POUR LA RÉVISION DU PLU

Un message électronique a été envoyé à tous les habitants de la commune, pour leur demander s'ils voulaient participer à la commission extra-municipale pour la révision du PLU (Plan local d'urbanisme).

Les habitants suivants ont répondu favorablement à cette proposition :

Anne PATER, Christophe DODIGNY, Pierre LAFONT , Isabelle MARCHAND REIGNIER, François MONIN.

Parmi les conseillers, François ABBOU, Nicolas GEOFFRAY, Pierre HENON, Jean PAULIN, Thierry PONSIN souhaitent en faire partie.

Le maire propose de créer la commission extra-municipale pour la révision du PLU, composée des 10 personnes ci-dessus. Cette commission reste ouverte aux habitants et propriétaires de la commune qui souhaiteraient la rejoindre.

Accord unanime du conseil

**La séance est levée à 19h**

## Programme Habiter Mieux

**Propriétaires occupants, faites des économies d'énergie !**

**Propriétaires bailleurs, rénovez en améliorant la performance énergétique de votre bien !**

Factures d'énergie importantes, isolation défectueuses, système de chauffage non performant, logement vieillissant... Le Conseil Départemental et l'ANAH financent sur le territoire hors agglomérations du département le programme **Habiter Mieux**. Il s'agit d'un dispositif d'aide aux travaux d'amélioration thermique des logements.

Ce programme peut vous concerner :

- Si vous êtes propriétaires occupants relevant des revenus plafonds tels que définis par l'ANAH (cf. site [renovation-info-service.gouv.fr](http://renovation-info-service.gouv.fr) ou site du Conseil Départemental [www.gard.fr](http://www.gard.fr)) et que votre logement, mal isolé ou mal chauffé, vous coûte trop cher en énergie ;
- Si vous êtes propriétaire bailleur d'un logement loué sous conditions de loyers et de revenus locataires et que vous souhaitez améliorer la performance énergétique de votre bien.

Les différents partenaires de l'opération offrent aux propriétaires concernés des financements, dès lors que les travaux sont éligibles, mais surtout la possibilité d'être accompagnés dans une démarche de réhabilitation de leur patrimoine.

Soliha Méditerranée est ainsi chargé par le Conseil Départemental d'animer ce dispositif et d'aider les propriétaires dans leurs démarches. Pour les propriétaires occupants, les aides peuvent être de 35 à 50 % du montant des travaux, plus une prime de 2500 € maximum. Pour les propriétaires bailleurs, les aides peuvent être de 25 % du montant des travaux, plus une prime de 2000€ avec un conventionnement de loyer.

Si vous désirez savoir si vous pouvez être bénéficiaires (il existe des conditions à respecter : plafond des ressources des propriétaires occupants et travaux permettant un gain de performance énergétique du logement d'au moins 25 % ou 35 %), prenez contact avec SOLIHA Méditerranée au 04 66 21 92 70 (le mardi et le mercredi de 9h à 12h ou le jeudi de 14h à 17h) ou par courriel :

[habitermieux@solihamediterranee.fr](mailto:habitermieux@solihamediterranee.fr).

## Débroussaillage

Le préfet nous rappelle l'importance des obligations légales de débroussaillage.

Plus d'informations sur le site de la préfecture <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage>

Une brochure détaillant les obligations sur le site du département :

[http://www.gard.fr/fileadmin/mediatheque/documents/publications/Prevention\\_des\\_risques/Incendie/du\\_debroussaillage\\_a\\_l\\_emploi\\_du\\_feu\\_2016\\_FR.pdf](http://www.gard.fr/fileadmin/mediatheque/documents/publications/Prevention_des_risques/Incendie/du_debroussaillage_a_l_emploi_du_feu_2016_FR.pdf)

Une vidéo de 12 mn et des informations :

<http://www.prevention-incendie-foret.com/connaitre-les-regles/debroussaillage>

## Campagne de mesure du radon dans le Gard

Dans notre région, la proportion de bâtiments qui présentent des concentrations élevées en radon est plus élevée que sur le reste du territoire. Peyrolles est classée par l'ARS (Agence régionale de santé) en catégorie 3, la plus élevée.

Vous pouvez télécharger sur notre site :

- la carte d'exposition au radon dans le Gard : <http://peyrolles.fr/wp-content/uploads/Carte-exposition-radon-Gard.pdf>
- une plaquette sur le radon et comment en atténuer la concentration chez soi [http://peyrolles.fr/wp-content/uploads/2017-Plaquette-RADON\\_Vok.pdf](http://peyrolles.fr/wp-content/uploads/2017-Plaquette-RADON_Vok.pdf)
- une brochure avec les informations pour demander un kit gratuit de mesure du radon chez vous <http://peyrolles.fr/wp-content/uploads/Brochure-radon-ARS-MNE-CAUE.pdf>

*La campagne de mesure doit se faire uniquement sur les **résidences principales**.*

*La partie habitable doit se situer en **rez-de-chaussée ou en étage sur caves ou dépendances**.*

*Si vous souhaitez participer à cette campagne, contactez l'Espace Info Energie du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) du Gard par téléphone au 04 66 70 98 58 ou par courriel à l'adresse : [ie@caue30.fr](mailto:ie@caue30.fr)*